



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

1-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

3-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES
(1) Tenant compte des dispositions de l'article 6.2.4. du présent règlement, la marge de recul avant est fixée à 10 mètres en bordure de la route 367.

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

4-F

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4		●			
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1			●		
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1				●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES
(1) Doit être implantée en bordure d'une rue publique

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●	●		●	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9	9	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		3	3	3	3	
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6	6	
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3	3		3	
Hauteur maximale (m)		8.5	8.5		8.5	
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5	0.5		0.5	
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		100	100	50	50	
Profondeur minimale (m)		75	75	75	75	
Superficie minimale (m ²)		40000	40000	4000	4000	

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

5-C

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2		●			
Local	C-3		●			
Liés à l'automobile	C-4		●			
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1			●		
Établissements publics et communautaires	P-2				●	
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●	●		●	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9	9	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		3	3	3	3	
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6	6	
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3	3		3	
Hauteur maximale (m)		8.5	8.5		8.5	
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5	0.3		0.5	
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50	50	50	
Profondeur minimale (m)		75	75	75	75	
Superficie minimale (m ²)		4000	4000	4000	4000	

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

6-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

7-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

8-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

9-F

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1			●		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES
(1) Doit être implantée en bordure d'une rue publique

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●		●		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5		
Latérale minimale (m)		3	3	3		
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6		
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3		3		
Hauteur maximale (m)		8.5		8.5		
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5		0.5		
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		100	50	50		
Profondeur minimale (m)		75	75	75		
Superficie minimale (m ²)		40000	4000	4000		

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

10-F

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION	H					
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES						
COMMERCE ET SERVICES	C					
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE						
INDUSTRIE	I					
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL						
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	P					
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION						
RÉCRÉATION	R					
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT						
FORÊT	F					
Exploitation forestière	F-1			●		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES
(1) Doit être implantée en bordure d'une rue publique.

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●		●		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9		
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5		
Latérale minimale (m)		3	3	3		
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6		
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3		3		
Hauteur maximale (m)		8.5		8.5		
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5		0.5		
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		100	50	50		
Profondeur minimale (m)		75	75	75		
Superficie minimale (m ²)		40000	4000	4000		

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

11-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		10	10			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.4				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

12-R

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1					
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1					
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1	•				
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis		(1)				
Exclus						

NOTES
(1) Piste cyclable Jacques-Cartier / Portneuf

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée						
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)						
Arrière minimale (m)						
Latérale minimale (m)						
Total marges latérales minimal (m)						
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)						
Hauteur maximale (m)						
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)						
Profondeur minimale (m)						
Superficie minimale (m ²)						

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

16-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

17-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

18-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1					
Bifamiliale	H-2	●				
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1					
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

19-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

21-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

22-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION	H					
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2	●				
Multifamiliale	H-3		●			
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES	C					
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE	I					
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	P					
Parcs et espaces verts	P-1			●		
Établissements publics et communautaires	P-2				●	
RÉCRÉATION	R					
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT	F					
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES
(1) Une habitation multifamiliale peut comporter un maximum de 5 logements.

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●	●		●	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9	9	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		3	3	3	3	
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6	6	
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3	3		3	
Hauteur maximale (m)		8.5	8.5		8.5	
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5	0.5		0.5	
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50	50	50	
Profondeur minimale (m)		75	75	75	75	
Superficie minimale (m ²)		4000	4000	4000	4000	

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
		(1)				



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

24-C

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2		●			
Local	C-3		●			
Liés à l'automobile	C-4		●			
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1			●		
Établissements publics et communautaires	P-2				●	
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●	●		●	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9	9	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		3	3	3	3	
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6	6	
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3	3		3	
Hauteur maximale (m)		8.5	8.5		8.5	
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5	0.3		0.5	
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50	50	50	
Profondeur minimale (m)		75	75	75	75	
Superficie minimale (m ²)		4000	4000	4000	4000	

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

25-H

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1	●				
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1	●				
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		●			
Établissements publics et communautaires	P-2					
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1					
Usage insensif	R-2					
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●				
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9			
Arrière minimale (m)		7.5	7.5			
Latérale minimale (m)		3	3			
Total marges latérales minimal (m)		6	6			
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3				
Hauteur maximale (m)		8.5				
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.5				
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50			
Profondeur minimale (m)		75	75			
Superficie minimale (m ²)		4000	4000			

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

26-P

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
Unifamiliale	H-1					
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES		C				
Associé habitation	C-1					
De voisinage	C-2	•				
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE		I				
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL		P				
Parcs et espaces verts	P-1		•			
Établissements publics et communautaires	P-2			•		
RÉCRÉATION		R				
Usage extensif	R-1				•	
Usage insensif	R-2				•	
FORÊT		F				
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES
(1) Uniquement autorisé en bordure de chemin Tour du Lac Nord

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		•		•	•	
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9	9	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		3	3	3	3	
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6	6	
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)		3		3	3	
Hauteur maximale (m)		8.5		8.5	8.5	
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain		0.3		0.5	0.5	
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50	50	50	
Profondeur minimale (m)		75	75	75	75	
Superficie minimale (m ²)		4000	4000	4000	4000	

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)					



VILLE DE LAC-SERGENT
Grille des usages et normes
Annexe B

27-P

CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION	H					
Unifamiliale	H-1					
Bifamiliale	H-2					
Multifamiliale	H-3					
Maison mobile	H-4					
COMMERCE ET SERVICES						
C						
Associé habitation	C-1					
De voisinage	C-2					
Local	C-3					
Liés à l'automobile	C-4					
INDUSTRIE						
I						
Industrie légère	I-1					
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL						
P						
Parcs et espaces verts	P-1	●				
Établissements publics et communautaires	P-2		●			
RÉCRÉATION						
R						
Usage extensif	R-1			●		
Usage insensif	R-2			●		
FORÊT						
F						
Exploitation forestière	F-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
Permis						
Exclus						

NOTES	

NORMES PRESCRITES						
STRUCTURE						
Isolée		●	●	●		
Jumelée						
Contiguë						
MARGES						
Avant minimale (m)		9	9	9	9	
Arrière minimale (m)		7.5	7.5	7.5	7.5	
Latérale minimale (m)		3	3	3	3	
Total marges latérales minimal (m)		6	6	6	6	
BÂTIMENT						
Hauteur minimale (m)			3	3	3	
Hauteur maximale (m)			8.5	8.5	8.5	
INTENSITÉ D'OCCUPATION						
Rapport plancher/terrain			0.5	0.5	0.5	
TERRAIN						
Largeur minimale (m)		50	50	50	50	
Profondeur minimale (m)		75	75	75	75	
Superficie minimale (m ²)		4000	4000	4000	4000	

AMENDEMENTS	
NUMÉRO	DATE

DISPOSITIONS SPÉCIALES						